

COMMUNE D'ANDOUILLE NEUVILLE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

Note de présentation du compte administratif 2024
Budget général

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2024

Recettes 2024	786 182.69 E
Dépenses 2024	641 144.56 E
Résultat de l'exercice 2024	145 038.13 E
Résultat antérieur reporté	66 478.40 E
Résultat cumulé de l'exercice 2024	211 516.53 E

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune,

Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 221 090.16 E.

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à 313 590.97 E pour l'année 2024. Elles étaient de 315 647.39 E en 2023 et de 303 424.81 E en 2022.

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à 80 587.89 E.

En 2024, les subventions aux associations ont été attribuées pour un montant de 34 319.11 E à :

Subventions 2023	Montants
ASSOCIATIONS COMMUNALES	26 925.57 euros
Familles Rurales	21 725.57 euros
OCCE Coopérative Scolaire	1 000.00 euros
Inutile comme la Pluie	150.00 euros
Association Chasse ACCA	50.00 euros
Union Anciens Combattants	150.00 euros
La Passerelle d'Andouillé Neuville	2 000.00 euros
Moto Club Tout Terrain du Rocher	400.00 euros
La Roue Andoléenne	800.00 euros
Comité des Fêtes	400.00 euros
Association Tous Photographes	100.00 euros
Association des Parents d'Elèves	150.00 euros
AUTRES ASSOCIATIONS	1 893.36 euros
Office Communautaire des Sports	433.65 euros
ACSE 175	198.60 euros
ADMR	794.40 euros
Comice Agricole	466.71 euros
Subvention au CCAS	5 422.18 euros
Participation ALSH Saint Aubin d'Aubigné	78.00 euros

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 20 281.30 E. Elles étaient de 23 233.86 E en 2023.

Récapitulatif des dépenses réelles de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CA 2024
011	Charges à caractère général	210 507.51 E	221 090.16 E
012	Charges de personnel	315 647.39 E	313 590.97 E
014	Atténuation de produits	9 057.60 E	5 073.60 E
65	Autres charges de gestion courante	94 861.68 E	80 587.89 E
66	Charges financières	23 233.86 E	20 281.30 E
67	Charges exceptionnelles	50.00 E	0.00 E
Total des dépenses		653 358.04 E	640 623.92 E

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit des indemnités journalières et de la régularisation de cotisations assurance du personnel pour un montant de 836.52 E en 2024.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- De l'occupation du domaine public : 1 001.46 E
- Des ventes de concessions dans le cimetière : 340.00 E
- De la garderie : 22 860.85 E
- De la cantine : 67 899.11 E
- Du remboursement des locataires : 3 152.44 E

3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : 41.58 %

Taxe sur le foncier non bâti : 57.16 %

Taxe d'habitation résidences secondaires : 16.12%

	CA 2022	CA 2023	CA 2024
73 111 - Taxes foncières et d'habitation	229 587.00 E	259 358.00 E	275 076.00 E

Le chapitre 73 regroupe également :

- Autres impôts locaux : 196.00 E
- Dotation de solidarité communautaire : 45 610.68 E
- FNGIR : 3 480.00 E
- Fonds péréquation ressources communales et intercommunales : 20 208.00 E
- Fonds départemental DMTO : 35 882.00 E

4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

Le chapitre 74 regroupe les recettes suivantes :

- Dotation forfaitaire : 72 137.00 E
- Dotation de solidarité rurale : 95 226.00 E
- Dotation nationale de péréquation : 41 904.00 E
- Dotation aux élus locaux : 255.00 E
- FCTVA : 4 783.87 E
- Participation Commune Aubigné dépenses scolaires : 6 036.70 E
- Participation Communauté de Communes (RIPAME+ entretien sentiers de randonnée) : 790.00 E
- Compens. Perte taxe add. Droits mutation : 45.00 E
- Attribution du fonds départemental TP : 23 174.00 E
- Etat - Compensation exonération taxes foncières : 3 133.00 E
- Autres (notamment remboursement fluides ALSH) : 7 867.33 E

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit principalement des loyers encaissés et de la location de la salle des fêtes.
Les recettes au chapitre 75 s'élèvent à 50 665.37 E

6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 2 770.10 E. Il correspond aux avoirs sur factures d'électricité.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CA 2024
R002	Excédent de fonctionnement reporté	83 480.06 E	66 478.40 E
013	Atténuation de charges	4 384.79 E	836.52 E
70	Produits des services	91 722.11 E	95 253.86 E
73	Impôts et taxes	371 330.76 E	380 452.68 E
74	Dotations et participations	243 156.33 E	255 351.90 E
75	Autres produits (dont loyers)	39 258.85 E	50 665.37 E
76	Produits Financiers		3.26 E
77	Produits exceptionnels	9 857.18 E	2 770.10 E
78	Reprise amort., dépréciations, prov.		849.00 E
Total des recettes		843 190.08 E	852 661.09 E

2. La section d'investissement

2.1 Résultat d'investissement pour l'année 2024

	Investissement
Recettes 2024	256 379.07 E
Dépenses 2024	210 038.78 E
Résultat de l'exercice 2024	46 340.29 E
Résultat antérieur reporté	- 80 732.12 E
Résultat de clôture 2024	- 34 391.83 E
Balance des restes à réaliser	34 391.47 E
Résultat cumulé de l'exercice 2024	- 0.36 E

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- 1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 71 590.60 E en 2024.

Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 446 737.52 E.

- 2) Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2024 sont les suivants :

- Opération Voirie - Modernisation Rue du Moulin + Rue e la Vallée : 82 048.08 E
- Opération Eglise - Réhabilitation Clocher de l'Eglise solde honoraires MO : 6 098.70 E
- Opération Ecole - Rénovation Energétique + Mobilier divers : 15 596.52 E
- Opération Centre Socioculturel - Audit Energétique Vestiaires : 2 640.00 E
- Opération non affectée : 31 964.88 E (Rénovation Energétique Salle des Fêtes, Poteaux Incendie...)

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement).

Pour l'année 2024, les recettes d'investissement s'élèvent à 256 379.07 E. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles 255 858.43 E**
 - Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 43 617.62 E (chapitre 13) notamment DETR et FST Eglise)
 - Du FCTVA pour 66 889.69 E
 - De la taxe d'aménagement pour 4 952.82 E
 - Des dons pour la réhabilitation du clocher de l'église pour 25 863.30 E
 - De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) pour un montant de 114 535.00.
- **Les recettes d'ordre qui représentent des écritures comptables pour un montant de 520.64 E**

3. Les données synthétiques du compte administratif - Récapitulation

Compte Administratif 2024	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes 2024	786 182.69 E	256 379.07 E	1 042 561.76 E
Dépenses 2024	641 144.56 E	210 038.78 E	851 183.34 E
Résultat de l'exercice 2024	145 038.13 E	46 340.29 E	191 378.42 E
Résultat antérieur reporté	66 478.40 E	- 80 732.12 E	- 14 253.72 E
Résultat de clôture 2024	211 516.53 E	- 34 391.83 E	177 124.70 E
Balance des restes à réaliser		34 391.47 E	34 391.47 E
Résultat cumulé de l'exercice 2024	211 516.53 E	-0.36 E	211 516.17 E